

NOTE D'ORGANISATION
DU CHAMPIONNAT DE PETANQUE DOUBLETTE
de la Ligue Ile-de-France de la FCD
QUALIFICATIF POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2013

Doublette DAMES et doublette MESSIEURS

REFERENCE : Règlement permanent du championnat de France de pétanque doublette.

PIECE JOINTE : Formulaire d'engagement.

1.- ORGANISATION GENERALE

Les phases régionales qualificatives pour le championnat de France de pétanque doublette (F et H) seront organisées cette année à **LIEUSAIN (77127)** en Seine et Marne (Sénart), à l'est d'EVRY et au nord de MELUN, sur la Francilienne (**N104**) sortie **25** ou **27**, ou par l'autoroute **A5a**, sortie **10a**.

Elles se dérouleront le **dimanche 21 octobre 2012**, sur le boulodrome de l'**ASLP**, au stade omnisports, rue des Grands Champs à **LIEUSAIN (77127)**.

2.- ORGANISATION TECHNIQUE

2.1. Organismes

Conseiller Sportif Régional :

ROULÉ Bernard

6, rue des Vignes

77127 LIEUSAIN

Tél. fixe : 01 64 88 00 63 Portable : 06 72 02 09 12

2.2. Programme

08h45 : Accueil des équipes.

09h15 : tirage au sort.

09h30 : lancer du but (09h30 précise).

12h30 : Arrêt des parties - Déjeuner.

14h00 : Reprise des parties (*horaire pouvant être modifié en fonction de l'avancement du championnat*)

14h30 : concours complémentaire.

2.3. Règlement spécifique

Le CSR pourra réduire les rencontres pour impératif horaire. L'arbitrage sera assuré par le CSR et le club organisateur.

Tout litige relève de la compétence du Conseiller Sportif Régional.

3.- DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Participation des clubs

Cette compétition est ouverte à toute personne relevant du Ministère de la Défense, et affiliée à un des clubs de La FCD de notre Ligue.

L'existence ou la création d'une section au sein d'un CSA n'est pas obligatoire pour participer.

Participation des joueurs

Impératif : Pour disputer ce championnat, chaque participant devra être en possession de sa licence FCD 2012-2013 établie au nom du club qu'il représente. L'absence de contre-indication médicale à la pratique sportive de la pétanque et/ou de la compétition devra être mentionnée sur la licence, à défaut, un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de la pétanque sera demandé.

Aucune dérogation ne sera accordée.

Rappel : conformément aux statuts, des **membres extérieurs** au Ministère de la Défense peuvent prendre part à la compétition s'ils sont parrainés et autorisés par le comité directeur du club qu'ils représentent, à raison de un membre extérieur au maximum par doublette.

Aux championnats de France 2013, les **membres extérieurs** remplaçants devront être licenciés à la FCD antérieurement au 01 janvier 2013.

Les **membres extérieurs** classés **Elite National et Régional** (classement FFPJP), ne sont pas autorisés à participer (sous réserve de modifications).

La licence FFPJP n'est pas exigée, mais la réglementation de la FFPJP sera en vigueur lors de cette compétition.

L'ensemble des dispositions du règlement permanent fédéral 2012-2013 s'applique à cette compétition.

4.- DISPOSITIONS LOGISTIQUES

Alimentation

Restauration rapide sur place, coût à la charge des participants.

Stationnement.

Un parking est à notre disposition à proximité des terrains.

5.- ASSURANCE

Cette manifestation sportive est couverte par les conditions du contrat de responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par La FCD auprès de la GMF.

6.- SOUTIEN SANITAIRE

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de La FCD (titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

7.- DISPOSITIONS FINANCIERES

Engagement : 10 € par doublette (chèque libellé à l'ordre de la Ligue Ile-de-France FCD à joindre impérativement au bulletin d'engagement).

8.- DISPOSITIONS POUR LA REMISE DES RECOMPENSES

La proclamation des résultats et la remise des récompenses se dérouleront à l'issue de la compétition.

En l'absence des lauréats, les récompenses seront conservées par la Ligue IDF pour une prochaine manifestation.

9.- RÉSERVES, RÉCLAMATIONS ET SANCTIONS.

Pour être prises en compte par la commission de discipline de la ligue concernée par le lieu de la rencontre, les réserves et réclamations doivent être formulées de la manière suivante :

9.1. Si elles portent sur la qualification d'un ou plusieurs joueurs :

- Elles doivent être nominales et motivées.
- Elles sont confirmées par le président du club concerné par lettre recommandée dans les 48 heures ouvrables suivant le match concerné et adressées au secrétariat de la ligue d'Ile de France et accompagnées d'un chèque d'un montant de 30 € à l'ordre de La FCD. Ce montant pourra être remboursé au club en cas d'intervention justifiée.

9.2. Si elles portent sur des questions techniques :

- Elles doivent être formulées à l'arbitre par le plaignant au moment des faits.

9.3. Appel.

Tout club peut interjeter appel (sous huitaine à partir de la date de notification) par lettre recommandée auprès du président de la commission d'appel de La FCD d'une décision prise par la commission "Discipline" de la ligue d'Ile-de-France.

9.4. Faute grave.

En cas de faute grave, les dossiers sont transmis pour suite à donner à la commission compétente de la FFPJP.

9.5. Sanctions sportives.

Conformes à la réglementation de la FCD et de la FFPJP, la commission de discipline de la Ligue Ile-de-France est chargée de statuer sur les dossiers disciplinaires.

9.6. Sanctions financières (amendes).

Pour la saison 2011/2012, il n'y a pas eu de sanctions financières pour les joueurs ayant reçu des sanctions administratives.

10.- FORFAIT.

Toute équipe déclarant forfait doit en aviser, par courriel, le Conseiller Sportif Régional et la Ligue Ile-de-France immédiatement et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition.

Sauf cas de force majeure, toute équipe déclarant forfait ne peut prétendre à aucun remboursement et, le cas échéant, doit rembourser tous les frais engagés.

11.- DOPAGE

Le règlement de la FCD relatif à la prévention et la répression du dopage est appliqué pour ces championnats.

12.- PROTECTION DE LA SANTE

La délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la pétanque en compétition.

13.- DEVELOPPEMENT DURABLE.

La Ligue Île-de-France de la FCD milite pour que ses activités soient réalisées dans le respect des règles élémentaires du développement durable; dans cette optique, les principes suivants seront mis en place :

- L'ensemble des documents relatifs à cette manifestation sera transmis, autant que possible, par email.
- Les installations mises à dispositions seront restituées après avoir été nettoyées.

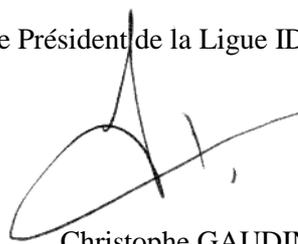
14.- COMPTE-RENDU

Le Conseiller Sportif Régional pétanque adressera les résultats du championnat ainsi que le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives au Président de la Commission sportive de la Ligue IDF de la FCD.

15.- DROIT A L'IMAGE PENDANT LA MANIFESTATION

Chaque participant renonce à son droit à l'image et autorise toutes publications comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la ligue ou de la fédération.

Le Président de la Ligue IDF de la FCD,



Christophe GAUDIN

Destinataires :

- Clubs franciliens de La FCD ;
- Contacts habituels (à l'initiative du CSR Pétanque) ;

Copies :

- Vice-Président de la Ligue chargé des sports et des loisirs ;
- Président de la Commission Sportive ;
- Conseiller Sportif Régional Pétanque ;
- Secrétariat de la ligue IDF de La FCD ;
- Archive/chrono.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DOUBLETTE

POUR LE **CHAMPIONNAT DE LIGUE FCD** DE PETANQUE

Dimanche 21 octobre 2012

- *Boulodrome de l'ASLP LIEUSAIN* (77127)

QUALIFICATIF POUR LE **CHAMPIONNAT DE FRANCE 2013**

Nom et N° FCD du Club:

Adresse du Club:

Nom du Responsable:

Téléphone :

Portable :

Email :

Doublettes DAMES	NOM	PRÉNOM	DÉFENSE FAMILLE	Date du Certificat Médical	N° LICENCE FCD
			EXTERIEUR		
1					
2					
3					

Doublettes HOMMES	NOM	PRÉNOM	DÉFENSE FAMILLE	Date du Certificat Médical	N° LICENCE FCD
			EXTERIEUR		
1					
2					
3					
4					
5					

Rappel : Droits d'engagement de 10 € par doublette soit :€
Joindre **impérativement un seul chèque** libellé à l'ordre de la **Ligue Ile de France F.C.D.**

Destinataire
Bernard ROULÉ
6, rue des Vignes
77127 LIEUSAIN

Signature

Le